



82 Grande Rue
60520 Pontarmé
France

Préfecture de l'Aisne
Service des ICPE
2, rue Paul Doumer – CS 20656
02010 LAON CEDEX

Le 07/03/2016 à Pontarmé,

Objet : Dépôt d'une demande d'autorisation unique pour le parc éolien du Mont Benhaut

Monsieur le Préfet,

En application du décret n°2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement,

je soussigné, Nicolas UGALDE-LASCORZ, mandataire de Monsieur Heinz LASSOWSKY, Président de la société Mont Benhaut, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social au 82 Grande rue 60520 Pontarmé et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Compiègne sous le numéro 809 505 407,

ai l'honneur de solliciter une autorisation unique pour une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent.

L'installation objet de cette demande, dénommée «Parc éolien du Mont Benhaut», doit être implantée sur le territoire des communes de La Ferté-Chevresis, Montigny-sur-Crécy et Pargny-les-Bois dans le département de l'Aisne.

Elle regroupe treize éoliennes et cinq postes de livraison, ainsi qu'un ensemble d'installations connexes nécessaires à sa construction et à son exploitation (chemins d'accès, plateformes de grutage, réseau de câbles électriques souterrains...). Les treize aérogénérateurs ont une puissance nominale unitaire comprise entre 3 MW et 3,6 MW, soit une puissance totale comprise entre 39 MW et 46,8 MW pour l'ensemble du parc éolien.

Neuf éoliennes présentent un diamètre de rotor de 131 mètres et une hauteur de moyeu de 99 mètres, les quatre autres éoliennes présentent un diamètre de rotor de 131 mètres et une hauteur de moyeu de 114 mètres, comme l'indique le tableau ci-après.

<i>Eolienne</i>	<i>Diamètre de rotor</i>	<i>Hauteur de moyeu</i>	<i>Adresse</i>	<i>Commune</i>	<i>Référence cadastrale</i>	<i>Destination des constructions</i>	<i>Surface de plancher</i>
E1	131 m	99 m	Le Bois Tilleul	MONTIGNY-SUR-CRECY	AK 3	Industrie	88,2 m ²
E2	131 m	99 m	Les dix Jallois	MONTIGNY-SUR-CRECY	ZA 1	Industrie	88,2 m ²
E3	131 m	99 m	La Croix l'Abbé	MONTIGNY-SUR-CRECY	ZA3	Industrie	88,2 m ²
E4	131 m	99 m	La Croix l'Abbé	LA FERTE CHEVRESIS	ZR 8	Industrie	88,2 m ²
E5	131 m	99 m	Les Cessiers	LA FERTE CHEVRESIS	ZP 6	Industrie	88,2 m ²
E6	131 m	99 m	Le Champ Hubert	LA FERTE CHEVRESIS	ZP 41, ZP 42, ZP 43, ZP44	Industrie	88,2 m ²
E7	131 m	99 m	Le Champ d'Alteze	PARGNY LES BOIS	ZA 56	Industrie	88,2 m ²
E8	131 m	99 m	Le Champ de Tous les Villa	PARGNY LES BOIS	ZA 62	Industrie	88,2 m ²
E9	131 m	99 m	Le Champ de Tous les Villa	PARGNY LES BOIS	ZA 62	Industrie	88,2 m ²
E10	131 m	114 m	Les Tombelles	LA FERTE CHEVRESIS	ZN 11 et ZN10	Industrie	88,2 m ²
E11	131 m	114 m	Les longues raies	LA FERTE CHEVRESIS	ZN 15	Industrie	88,2 m ²
E12	131 m	114 m	Les Quarante Jalois	LA FERTE CHEVRESIS	ZO 23	Industrie	88,2 m ²
E13	131 m	114 m	Les Cinq Muids	LA FERTE CHEVRESIS	ZP 18	Industrie	88,2 m ²
PDL1	NA	NA	Le Bois Tilleul	MONTIGNY-SUR-CRECY	AK 3	Industrie	23 m ²
PDL2	NA	NA	La Croix l'Abbé	MONTIGNY-SUR-CRECY	ZA3	Industrie	23 m ²
PDL3	NA	NA	La Frette de Valécourt	LA FERTE CHEVRESIS	ZP11	Industrie	23 m ²
PDL4	NA	NA	La Frette de Valécourt	LA FERTE CHEVRESIS	ZP13	Industrie	23 m ²
PDL5	NA	NA	La Frette de Valécourt	LA FERTE CHEVRESIS	ZP13	Industrie	23 m ²

Cette installation est donc soumise à autorisation au titre de la rubrique n°2980 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (article L. 553-1 du code de l'environnement et décret n°2011-984 du 23 août 2011). Dans le cadre de la présente demande d'autorisation unique, le parc éolien du Mont Benhaut requiert également un permis de construire au titre de l'article L. 421-1 du code de l'urbanisme, ainsi qu'une approbation pour la construction d'ouvrages de transport et de distribution (article L. 323-11 du code de l'énergie et décret n°2011-697 du 1er décembre 2011) et une autorisation d'exploiter l'installation (au titre de l'article L.311.-1 du code de l'énergie).

D'autre part, comme l'indiquent la carte et le tableau du dossier de description de la demande d'autorisation unique, les communes concernées par le rayon d'affichage de six kilomètres de l'enquête publique, situées dans le département de l'Aisne, sont les suivantes : ASSIS-SUR-SERE, BOIS-LES-PARGNY, CHATILLON-LES-SONS, CHEVRESIS-MONCEAU, CRECY-SUR-SERRE, DERCY, ERLON, LA-FERTE-CHEVRESIS, LANDIFAY-ET-BERTAIGNEMONT, MESBRECOURT-RICHECOURT, MONCEAU-LE-NEUF-ET-FAUCOUZY, MONCEAU-LES-LEUPS, MONTIGNY-SUR-CRECY, MORTIERS, NOUVIONS-ET-CATILLON, PARGNY-LES-BOIS, PARPEVILLE, PLEINE-SELVE, POUILLY-SUR-SERRE, REMIES, RENANSART, SONS-ET-RONCHERES, SURFONTAINE et VILLERS-LE-SEC.

L'architecte auteur du projet est M. Jérémie MOLLER de la S.A.R.L. MO ARCHITECTES dont le siège est au 24 rue de Stalingrad 93320 LE PRE-SAINT-GERVAIS, inscrite au Tableau régional de l'Ordre des architectes d'Île-de-France, sous le numéro national S12893. Aussi, je vous sollicite afin de présenter les plans d'ensemble réalisés par l'architecte à l'échelle 1/1000 au lieu de l'échelle 1/200 afin d'optimiser le rendu de ces plans.

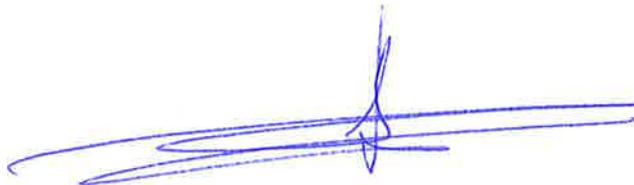
La description des procédés de fabrication, matières utilisées et produits fabriqués, ainsi que toutes les informations utiles à l'appréciation des capacités techniques et financières de la société, figurent dans le dossier de description de la demande d'autorisation unique ci-joint. L'étude d'impact sur l'environnement et l'étude de dangers réalisées dans le cadre du projet de parc éolien du Mont Benhaut permettent en outre d'apprécier l'ensemble des dangers et inconvénients de l'installation.

Ce dossier sera suivi au sein de la société par M. Hugo LECOMTE (tél. : 03 44 99 03 04, email : h.lecomte@ventsdu nord.fr).

Vous trouverez ci-joint, le dossier de demande d'autorisation unique, réalisé conformément aux articles 4 à 9 du décret n°2014-450 du 2 mai 2014.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement et vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Nicolas UGALDE-LASCORZ
Directeur Général de Mont Benhaut S.A.S



Documents joints :

- Formulaire d'accompagnement de dépôt de Demande d'Autorisation Unique
- Sommaire inversé
- Dossier administratif de description de la Demande d'Autorisation Unique
- Etude d'impact
- Résumé non technique de l'Etude d'impact
- Etude de danger
- Résumé non technique de l'Etude de danger
- Documents au titre du code de l'urbanisme
- Documents de la Demande d'Autorisation d'Exploiter

